

Trimestriel- CPPAP 1121S07326 - ISSN : 1771-1762
Section Académique de Lille SNEP FSU
Bourse du travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE
Directrice de la publication : E. JANKOWIAK
Imprimerie Gantier à Marly
Prix : 0,76€ - Abonnement : 6€



LILLE PIC
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Dépôt à
La Poste
le 08/09/23
A distribuer
avant le
13/09/23

Une rentrée et ses nouveautés !

C'est dans un contexte social, économique et climatique inquiétant que le nouveau ministre de l'Éducation Nationale a fait ses premières déclarations. Sa nomination semble anecdotique, tant ses annonces pourtant savamment travaillées par des communicants habiles ne répondent pas aux attentes de terrain : pénurie des vocations (3337 candidats seulement au CAPEPS externe en 2023, source ministère EN), cours non assurés par manque de personnels recrutés (3000 postes enseignants non pourvus pour la rentrée 2023), classes surchargées, mutations verrouillées...

Quid des demandes et des revendications de la profession, le gouvernement agite de manière autoritaire son projet d'école inscrit dans une politique toujours plus droitière. Puisqu'au vrai problème de recrutement, on agite dès la rentrée le remplacement de courte durée (RCD). Une mission du pacte pour culpabiliser et charger la barque (déjà pleine) des personnels dans un système où l'on a supprimé des postes par milliers (Académie de Lille en tête !). Puisqu'à une vraie revalorisation égalitaire pour toutes et tous, on maintient les parts variables de rémunération, soit quelques euros pour quelques-un.es dans le cadre du pacte en échange d'un « travaillez plus ! ».

Puisqu'à une chute des effectifs en lycée professionnel, on brandit une réforme brutale qui se sert de la jeunesse comme d'une main d'œuvre à bas coût, plutôt que de repenser les programmes et les conditions d'apprentissage.

Pourtant, en France l'argent existe mais pas pour l'école, ni les services publics, mais pour les riches qui n'ont jamais été aussi riches (+13% de dividendes ces trois derniers mois pour les stars du CAC 40 ; 142 milliards au total en 2022) et aussi nombreux (+5% de millionnaires en France depuis l'élection de Macron)

La FSU continuera de se battre contre toutes les formes d'inégalité et ne cessera d'agir pour l'amélioration des carrières et des salaires pour toutes et tous. Il est nécessaire de créer un rapport de force suffisant, notamment **en refusant le Pacte** et en exigeant plus largement que les sommes budgétisées soient utilisées pour revaloriser tous les personnels.

SOMMAIRE

- P1 Édito
- P2 Bonnes et fausses idées Syndicalisation
- P3&4 Le Pacte
- P5&8 Contacts SNEP FSU Lille
- P6&7 Feuille syndicalisation
- P9 PAF Syndical Sept-Décembre
- P10 Ce qui change à la rentrée 2023
- P11 Infos Corpo
- P12 Elections Elus des AS / #EPS2024

Le SNEP-FSU Lille, en forme olympique, s'engage avec tous les collègues dans une nouvelle année de luttes, d'analyses et de construction de collectifs militants !

Il continuera de porter un projet ambitieux pour la discipline EPS et le sport scolaire et vous invite plus que jamais à apporter votre pierre à l'édifice en adhérant et en militant au SNEP-FSU ! Jouons ensemble en première ligne !

Bonne rentrée à toutes et tous !

Emilie JANKOWIAK

Secrétaire Académique SNEP-FSU Lille



Bulletin du SNEP-FSU Lille

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96
Email : s3-lille@snepfsu.net Site Internet : <http://snepfsu-lille.net/wp/>



Bonnes et fausses idées sur la syndicalisation au SNEP-FSU !

Le SNEP-FSU, un syndicat professionnel de l'éducation et de l'EPS, attaché à une vision d'une société juste pour TOUTES et TOUS, RASSEMBLEUR sur des orientations et principes partagés, tout en étant PLURALISTE A L'ÉCOUTE de chaque point de vue

Le SNEP-FSU vit uniquement parce que des collègues ont décidé de se regrouper pour défendre ensemble leurs revendications élaborées collectivement !

Le syndicat, c'est TOI, c'est MOI, c'est NOUS.

Ce sont tous les collègues qui pensent qu'il est préférable d'être ensemble, solidaire, pour se défendre et résister, pour contribuer aux améliorations nécessaires en étant force de proposition sur tout ce qui touche à l'EPS et au sport scolaire, les conditions d'emploi et de travail.

Comme toute association, le SNEP-FSU n'existe et ne fonctionne que parce qu'il a des adhérents !

Plus nombreux sont les syndiqués au SNEP-FSU, plus nous sommes en capacité d'intervenir et de peser face à l'administration !

ADHESION TROP CHERE ?

- Pour un professeur EPS Stagiaire, cela pourra lui coûter 2,84 € par mois ! Pour un néotitulaire, ce ne sera que 3,60 € !!! Et pour un professeur d'EPS échelon 7 classe normale, cela revient à 4,2€ par mois... Comparativement à tout ce que le SNEP-FSU peut apporter dans la vie professionnelle, au quotidien, c'est dérisoire.
- Les cotisations syndicales sont les seules ressources financières dont dispose le SNEP-FSU pour fonctionner !
- Le montant des cotisations correspond à 0,61% du montant du traitement brut annuel. Mais grâce au crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation versée au syndicat est déduit du montant de l'impôt à payer), le coût réel de la cotisation pour un adhérent correspond seulement à 34% de la somme qu'il a versée au syndicat !

NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas, le montant de la cotisation est à inclure dans les frais réels.



Être syndiqué-e, c'est perdre son indépendance ?

- Beaucoup de personnes pensent que se syndiquer, c'est devenir « encarté » et perdre son indépendance. Le SNEP-FSU n'est lié à aucun parti politique. Ce sont les syndiqués qui élaborent « la politique » du syndicat dans les différentes instances, ouvertes à tous ceux et celles qui souhaitent y prendre part.
- Être syndiqué-e, c'est avant tout ne pas être isolé-e et contribuer aux avancées de la profession, tout en gardant son indépendance !
- D'aucuns disent qu'il faut être d'accord avec tout ce que dit et fait le syndicat. Au SNEP-FSU, en étant syndiqué, chacun gagne en capacité d'analyse et de jugement pour participer aux débats (dans le syndicat et dans sa vie professionnelle), pour être un acteur de son propre devenir et de celui de sa discipline.
 - Être syndiqué-e, ça fait grandir, ça contribue à renforcer sa professionnalité. Être syndiqué-e, c'est être libre !

2



À QUOI SERT MA COTISATION SYNDICALE ?

Sur 100 € de cotisation versée au SNEP-FSU

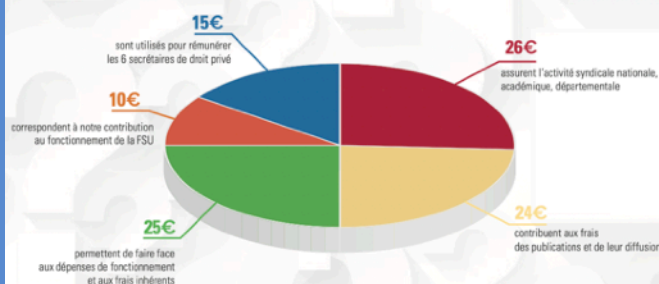
- 26 € assurent l'activité syndicale nationale, académique, départementale (réunions, stages, audiences, instances, contentieux (dont le paiement des avocats du SNEP-FSU).
- 24 € contribuent aux frais des publications et de leur diffusion (bulletins, mémentos, etc..).
- 25 € permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement et aux frais inhérents aux locaux des sections nationale, académiques et départementales.
- 10 € correspondent à notre contribution au fonctionnement de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) dont le SNEP est membre.
- 15 € sont utilisés pour rémunérer les 6 secrétaires de droit privé qui contribuent au fonctionnement du syndicat et des différents secteurs auxquels elles sont rattachées.



Le coût réel de la cotisation syndicale pour un adhérent* correspond à 34% du montant de la cotisation qu'il verse au SNEP-FSU grâce au crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation) dans la limite de 1% du revenu brut.

*Qui opte pour la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels lors de sa déclaration de revenus (impôts).

NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas : le montant de la cotisation est à inclure dans les frais réels.



Le Pacte ?

Une décision individuelle qui éclabousse les collègues et le service public !

10 raisons de le refuser

1

Le Pacte n'est pas une revalorisation

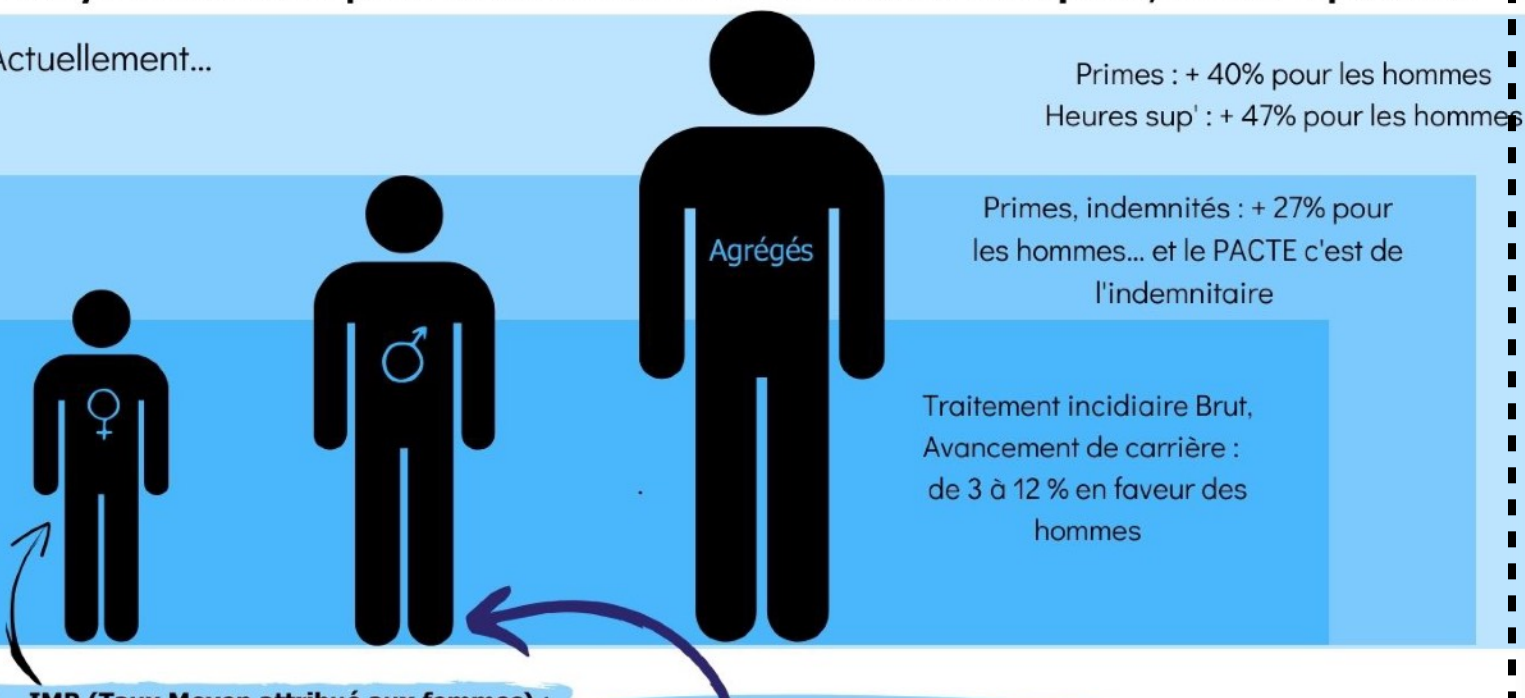
Travailler plus pour gagner plus, ce n'est pas une revalorisation ! Seuls les signataires du pacte s'enrichiront de quelques euros et éloigneront l'idée d'une revalorisation indiciaire pour toutes et tous. Ces indemnités ne seront quasiment pas prises en compte dans le calcul des retraites contrairement à une réelle augmentation indiciaire qui, elle, le serait à hauteur de 75 % !

2

Le Pacte augmente les inégalités entre les femmes et les hommes

Au rythme actuel la parité serait atteinte d'ici 22 ans... Avec le pacte, encore repoussée.

Actuellement...



IMP (Taux Moyen attribué aux femmes) :
- 35 % par rapport aux hommes.
Aucune Académie n'échappe à cette tendance.

Heures sup'.
Les hommes représentent 40% des bénéficiaires potentiels et reçoivent 53% des heures sup'.

3

Le Pacte est une atteinte au statut

Le Pacte opère un virage vers une Fonction publique d'emploi où la rémunération évolue de façon inégale et concurrentielle en fonction de l'attribution des missions et non plus selon une évolution de carrière juste et connue de tous (échelons, grades, anciennetés...).



4

Le Pacte rend corvéable

S'engager avec le Pacte, c'est accepter de perdre sa liberté de choix et d'action. Les remplacements de courte durée, priorité pour bénéficier des indemnités, devront être assurés coûte que coûte. Et que dire des missions non-quantifiables ?

5

Le Pacte fait des volontaires les exécutants du système

Vers une possible annualisation du temps de travail et un contrôle des missions, des tâches, et des volumes par le chef d'établissement ! (soumission indirecte)

6

Le Pacte brise les collectifs et incite au libéralisme

...en individualisant la rémunération et l'accès aux missions.

Discussion, négociation, signature ! Ça ne vous rappelle rien ?!

D'un coté les « pactisés, engagés, reconnus par la hiérarchie, dans l'effort » de l'autre « ceux qui font bien mais ne peuvent faire plus, les volontaires-refusés par le chef d'établissement »

7

Le Pacte: bras armé de la réforme LP

Réforme qui va progressivement transformer nos lycées pros en centre d'insertion à l'emploi. Les jeunes étant dorénavant pensés comme une main d'oeuvre immédiate mobilisable et non plus comme des élèves en formation.

8

Le Pacte organise la casse de l'emploi

DHG, HSA, HP à terme compensées par des missions de pacte. Soit, des recrutements en moins...
IMP et HSE dans la balance.

9

Le Pacte, un cercle vicieux

Rémunération aléatoire, charge de travail alourdie, tensions dans les collectifs. À terme, un métier moins attractif, des enseignants sous pression, des remplacements de plus en plus nombreux...

10

Le Pacte fragilise les libertés pédagogiques :

En conditionnant la réalisation de certaines missions à son acceptation, le Pacte différencie les conditions d'enseignement et les parcours des élèves: demi-classes, avec option ou sans, avec projet ou sans, absences remplacées ou pas...,

JANKOWIAK Emilie

Secrétaire Académique

Lycée du Hainaut VALENCIENNES

Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfstu.net



BOUCHE Vincent

Secrétaire

Collège P. Eluard RONCO

départemental

Nord

Tél: 06 72 78 16 90

Email:

vincent.bouche@snepfstu.net



Responsable
départemental
Pas de Calais

LABUSSIÈRE Edmond

Lyc Beaupré HAUBOURDIN

Tél: 06 32 33 07 90

Email: edlabussiere@yahoo.fr



Corpo,

Mutation,

Carrière,

Indemnités,

Agrégé, TZR

BLANCHARD Didier

Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE

Tél : 06 03 62 07 78

Email : didier.blanchard@snepfstu.net



Laurence PINCHON

LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCO / retraité

Tél: 06 87 35 15 89

Email :

laurence.pinchon@snepfstu-lille.net



+ Lionel DELBART

LABUSSIÈRE Edmond

Lyc Beaupré HAUBOURDIN

Tél: 06 32 33 07 90

Email : edlabussiere@yahoo.fr



Santé,
Juridique

59

62

BOULOGNE Marion

Clg G. Budé MAUBEUGE



GRAVELLINE Hélène

Lycée Faidherbe LILLE



Trésorerie,

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE**

Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Nom		Code établissement	
Nom de naissance		Nom	
Prénom		Adresse complète	
Adresse complète		Echelon (ou groupe pour les retraités)	
Mail		Situation administrative (entourez ci-dessous)	
Téléphone fixe		TZR	Poste fixe
Téléphone portable		Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire
		Disponibilité	Congès (parental...)
			Temps partiel : %

Etablissement d'affectation ou zone de remplacement

Situation professionnelle

Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...

Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <https://www.snepsfu.fr/espace-membre/>.

Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <https://www.snepsfu.fr/espace-membre/>.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.

Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Entourez votre catégorie professionnelle	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
Prof EPS classe normale biadmissible			159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Classe	211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
CE		125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
CE Hors Classe			186 €	196 €	222 €	239 €					
CE Classe Ex.	222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé - CTPS	125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					

Situationnelle

Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agréé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €				

MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 €	→ Groupe 1	Entre 1 401 € et 1 600 €	→ groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 €	→ Groupe 6	133 €
	Entre 1 001 € et 1 200 €	→ groupe 2	Entre 1 601 € et 1 800 €	→ Groupe 5	118 €	Supérieur à 2 000 €	→ Groupe 7	148 €
	Entre 1 201 € et 1 400 €	→ groupe 3						

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €
Agréé stagiaire nouvel enseignant	125 €
Congé parental - disponibilité	46 €

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 €	→ Groupe 1	Entre 1 601 € et 1 800 €	→ groupe 4	96 €	Entre 2 501 € et 2 700 €	→ groupe 8	150 €
	Entre 1 151 € et 1 400 €	→ groupe 2	Entre 1 801 € et 2 050 €	-4 groupe 5	108 €	Entre 2 701 € et 2 900 €	→ groupe 9	162 €
	Entre 1 401 € et 1 600 €	→ groupe 3	Entre 2 051 € et 2 300 €	→ groupe 6	123 €	Supérieur à 2 900 €	→groupe 10	174 €

Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €
Etudiant contractuel alternant et autre CDD	20 €
Congé de formation	102 €

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndicables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Compl. d'adresse _____

CP - Ville _____

Pays _____

Code IBAN _____

Code BIC _____

Paiement récurrent **MERCI DE JOINDRE UN RIB**

Signature : _____

A : _____

Le : _____

Ref : cotisation SNEP

76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

SNEP-FSU

Pour le compte du

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.



Adhésion
Nouveauté : optez pour le paiement en ligne !



Adhésion

Tél: 06 26 07 86 55

Email : mayon4@hotmail.fr



Tél: 07 77 05 40 16

Email : h.graveline@free.fr



Equipements, Installations sportives

BOULOGNE Marc + BOULAIN Amaury

Retraité / Clg Germinal RAISMES

Tél. 06 85 20 34 90 / 06 59 29 68 02

Email:

boulognema@wanadoo.fr /

amaury.boulain1@gmail.com

59



LABUSSIÈRE Edmond

Lyc Beaupré HAUBOURDIN

Tél: 06 32 33 07 90

Email:

edlabussiere@yahoo.fr

62



Communication, Réseaux sociaux

BISQUERT Christophe

Lycée G. Eiffel ARMENTIÈRES

Tél: 06 98 59 09 41

Email:

christophe.bisquert@snepfsu-lille.net



Site

snepfsu.lille



Facebook

[SNEP FSU Lille](https://www.facebook.com/SNEPFSU.Lille)

Stagiaire, Contractuel

RAMOS ANTON Javier

(+ JANKOWIAK Emilie)

LP M. Duhamel LOOS

Tél: 06 78 62 25 85 (06 70 71 19 51)

Email : javiramos_anton@hotmail.com



FSU

SIMON Franck

Lyc Jean Prouvé LOMME

Tél: 06 66 71 96 70

Email :

boogifranck@gmail.com



Sport scolaire

BISQUERT Christophe

Lycée G. Eiffel ARMENTIÈRES

Tél: 06 98 59 09 41

Email:

christophe.bisquert@snepfsu-lille.net

59



DAROUSSIN Loïc

Collège A.Camus LUMBRES


Tél: 06 37 37 22 17

Email :

loic@daroussin.net

62





PAF SYNDICAL




Sept - Janvier



Le stage syndical est un droit ouvert à tous (12 jours par an), il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence. Votre **demande de congé pour Formation Syndicale** doit être adressée à Madame le Recteur et transmise par le chef d'établissement **au plus tard un mois avant la date du stage.**

Votre chef d'établissement ne peut émettre un avis défavorable. A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15e jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé (Art. 3 du décret n° 840474 du 15 juin 1984). L'attestation de présence demandée par l'administration vous sera remise à l'issue du stage.

Presque tous les stages se déroulent à la **Bourse du Travail 276 bd de l'Usine 59800 LILLE**

Thème	Date, Horaires, Lieu	Lieu, date limite inscription	Contact	Inscriptions SNEP	Contenu des stages
Visio TZR	Mardi 12 Septembre 2023 18h	Lien visio 	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78		
Stage TZR	Vendredi 20 Octobre 2023 9-17h	BT Lille Mercredi 20 Septembre			
Stage FSU Accueil des enfants exilés	Lundi 3 Novembre 2023	Arras 13 Octobre 2023			
Stage GPS	Jeudi et Vendredi 16 et 17 Novembre 2023 9-17h	BT Lille Lundi 16 Octobre	Voir flyer		
Stage Ultimate	Lundi 20 novembre 2023 9-17h	Valenciennes ou Somain <i>à confirmer</i> Mercredi 9 Novembre	Didier BLANCHARD 06.03.62.07.78		
Stage Mutation Inter 2024 Titulaires	Jeudi 30 Novembre 2023 9-12h ouvert à tous 14h-17h : réservé syndiqués	BT Lille Lundi 30 Octobre ATTENTION <i>Congé de la Toussaint</i>			
Stage Mutation Inter 2023 Stagiaires	Vendredi 1er Décembre 2023 9-17h	BT Lille Mercredi 1er Novembre ATTENTION <i>Congé de la Toussaint</i>			
Stage FSU Droits et libertés fondamentales	Vendredi 8 Décembre 2023	Lille 8 Novembre 2023			
Stage combiné : une demi-journée "Ma carrière : Avancement, recours", une demi journée "Comprendre la DHG, le TRMD	Vendredi 15 Décembre 2023 9-17h	BT Lille Mercredi 15 Novembre			

A venir en 2ème partie d'année :
Stage **Santé** le 15 Janvier 2024 ; Stage **Mutation INTRA** (fin Mars 2024) ; Stage **TZR** Avril 2024...

TRAITEMENT

Augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 %. Très insuffisant au regard de l'inflation supérieure à 5 %.
1^{er} janvier 2024 : ajout de 5 points d'indice aux grilles indiciaires (+24,61 € brut / mois).

PRIMES

- **Attractivité** : hausse pour les échelons 2 à 7 (600 € brut à 1780 € brut), **suppression de l'indemnité stagiaires** (1200 €/600 €) car remplacée par le bénéfice de la prime d'attractivité (2130 €) dès l'échelon 1 pour toutes et tous. **Pour les non-titulaires**, + 300 € brut annuel.

- **Pouvoir d'achat** : (mesure Fonction publique État et Hospitalière) : versement unique sur le salaire de septembre 2023 pour les agent-es ayant perçus moins de 39 000 € brut (hors HS et GIPA) entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 (moyenne de 3250 € brut mensuel). Montant de 800 € à 300 € en fonction du brut perçu (plusieurs tranches) et au prorata du temps de travail (temps partiels). Condition : être embauché-e avant le 1^{er} janvier 2023 et être encore en fonction le 30 juin 2023. Réf : [décret 2023-702 du 31 juillet 2023](#)

INDEMNITÉS

ISOE part fixe : +92 € net mensuel à partir du 1^{er} septembre 2023

ISOE par variable : alignement de l'indemnité PP de Terminale CAP (+ 591 €) sur les autres niveaux (revalorisés de 1,5 %) : 1497,84 € brut annuel
DDFPT : + 1000 € brut

CLASSEMENT

Alignement sur les conditions des lauréat-es du 3^e concours : reprise de toutes les activités (hors enseignement) à raison de 2/3. Reprise à 100 % des activités d'enseignement de droit public (sauf temps incomplet inférieur à un mi-temps) et **suppression de la clause d'interruption de moins de quatre mois**.

HORS-CLASSE

Augmentation du taux promus/promouvables à **21 %** pour 2023 (au lieu de 18 %), 22 % en 2024 puis 23 % en 2025. Conséquence : **accès 1,5 an plus tôt en moyenne**.

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Taux passé de 10 % à **10,5 %** pour 2023.

Fusion des viviers en 2024 : promouvabilité pour toutes à partir du 5^e éch. de la hors-classe.

Linéarisation de l'échelon spécial : il devient un échelon 5 accessible à l'ancienneté après 3 ans dans le 4^e éch. de la classe exceptionnelle (il reste HEA avec 3 chevrons).

REPLACEMENT DE COURTE DURÉE (RCD)

Le **décret De Robien est abrogé et remplacé** par celui sur le RCD (décret 2023-732 du 8 août 2023).

Remplacement à l'interne pour des absences de moins de 2 semaines : un autre enseignant, un TZR ou un AED surveillant une séance numérique. Volontariat (pacté-es ou non). Si pacté-e, être disponible sur des créneaux prédéterminés.

PACTE

La mise en place du Pacte est cadrée par la **note de service du 20 juillet 2023** :

https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MEN_H2320037N

Si le Pacte est désormais sécable pour les PLP, il n'en demeure pas moins que les RCD (remplacements de courte durée) restent prioritaires et que les CE inciteront à prendre cette brique avant toute autre.

Décryptage :



CHÈQUES VACANCES

À compter du 1^{er} octobre 2023, les **retraité-es de l'État** (ex-fonctionnaires ou contractuel-les) sont **exclu-es** du bénéfice des chèques vacances.

[circulaire TFPF2320616C du 25 juillet 2023](#)

RETRAITES

Passage de l'âge de départ à la **retraite à 64 ans** avec augmentation progressive pour les collègues à partir du second semestre de 1961. Accélération de la loi Touraine pour un passage à **43 annuités pour les 1965 et après**.

TRANSPORTS

Prise en charge à 75 % des abonnements de transport par décret du 21 août 2023 publié au journal officiel du 23 août 2023

Pour le secteur Corpo Lille : Didier Blanchard, Laurence Pinchon, Hélène Graveline

Adresse contact : corpo-lille@snepfsu.net

Bilan procédure de Recours Mouvement intra LILLE 2023

Pour rappel, la procédure de recours qui s'est clôturée le 13 août 2023, concerne les candidat.es au mouvement intra qui n'ont pas muté ou obtenant une affectation sur un vœu non formulé (procédure d'extension).

16 enseignants d'EPS ont mandaté le SNEP-FSU pour le suivi de leur procédure de recours intra 2023 en vue d'une révision de leur affectation.

Les commissaires paritaires ont donc assuré un suivi individuel de ces collègues durant la période estivale (en présentiel au rectorat aux 2 réunions bilatérales et en étant en contact continu par téléphone).

Rappel de principe : le SNEP-FSU demande par ailleurs l'abrogation de la LTFP (comprenant notamment cette procédure de recours) et exige le retour des CAP, seule instance assurant parité et transparence des opérations de mouvement.

Au final :

- 11 collègues ont eu satisfaction dont 8 avec une affectation provisoire pour l'année scolaire 2023-24.

- 3 demandeurs ayant un barème inférieur aux collègues mutés, la procédure de recours ne pouvait aboutir en accord avec les règles du mouvement intra.

- 2 situations sont encore en cours de traitement.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

A chacune de ces étapes, je ne reste pas seule face à l'administration. Je me fais aider, accompagner et conseiller par le SNEP-FSU.

Une raison de plus de se syndiquer au SNEP-FSU !

Un ministère qui agit contre les femmes !

Les résultats nationaux de la liste d'aptitude agrégés sont parus le jeudi 6 juillet 2023. Tout d'abord, on a cru à une erreur, mais en relisant il semble malheureusement qu'il n'y en ait pas.

En EPS, ils sont proprement et purement scandaleux : sur 21 promotions possibles, 16 hommes et 5 femmes.

La part des femmes promues cette année est de 23,81% en décalage extrême avec leur part dans les promouvables (près de 45%). Le SNEP-FSU a d'ores et déjà demandé des comptes face à ce bilan désastreux. Nous attendons une réponse du ministère. En ce qui concerne l'académie de Lille, un collègue homme a été promu.

Carrière, promotions :

La transparence doit rester la règle ! Exigeons le retour des CAP

Les résultats des campagnes de promotions 2023 (hors-classe, classe exceptionnelle des Professeurs d'EPS) ont été communiqués aux personnels aux mois de juin et juillet avec trop peu d'informations.

Absence de CAP = opacité ! Le ministère et le rectorat décident seuls de ces promotions.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU ne peuvent donc plus contrôler les opérations de promotion, n'étant plus destinataires des fichiers regroupant les données des promouvables avec le classement effectué par l'administration. Là encore, la FSU exige le retour des CAP.

Il n'est pas acceptable que les recteurs, rectrices, DGRH n'aient pas à rendre compte des décisions prises. Il faut demander la plus grande transparence sur ces opérations.

Pas promu.e : demander des comptes au rectorat ou au ministère (pour les agrégé.es) : barème retenu, éléments de barème, avis, barème du dernier promu.e, rang de classement et nombre de promotions hors barème !

Mettez en copie le SNEP-FSU LILLE corpo-lille@snepfsu.net de vos démarches.

Promu.e : le SNEP-FSU Lille fait parvenir à ses adhérent.e.s un vademécum pour préciser le lien promotion -avancement de carrière – rémunération. Si vous ne l'avez pas reçu ou que vous êtes nouvel.le adhérent.e., demandez-le à corpo-lille@snepfsu.net

Quelques chiffres des promotions 2023 dans l'académie de Lille :

	Professeur.es d'EPS promu.es				Echelon spécial
	Hors classe		Classe Exceptionnelle		
	Homme	Femme	Homme	Femme	
	51	33	28	10	En attente
Part des promus	60.7%	39.3%	73.7%	26.3%	
Part des promouvables	59.3 %	40.7 %	57.4 %	42.6 %	

Agrégés d'EPS promus			
Hors classe		Classe Exceptionnelle	
Homme	Femme	Homme	Femme
5	4	2	1

Signer son État de Ventilation de Services

Ce document administratif sert officiellement de référence pour le traitement et définit précisément votre service : nombre d'heures d'enseignement EPS par classe ou groupes d'élèves, 3 heures de forfait AS, pondération REP+, décharges de droit, HSA, IMP de coordination.

Il doit vous être absolument soumis pour approbation. Moment pour vous de vérifier l'exactitude des informations. Prenez le temps de le faire et demandez conseil au SNEP-FSU si besoin,

vous avez le droit d'en avoir une copie et de différer la signature de quelques jours.

Si problème : première étape, s'adresser au chef d'établissement en faisant valoir vos droits. Si le désaccord persiste : vous datez, signez, et mentionnez « pris connaissance le..., dans la case observations indiquez : lettre de contestation adressée à Madame la Rectrice jointe » ; la signature dans ce cas n'a pas valeur d'accord. La lettre de contestation est à transmettre par voie hiérarchique et remise au chef d'établissement pour envoi sous couvert.

Enfin...gardez toujours une copie de votre VS !

Elections des Elus des AS :

le calendrier s'accélère en ce début d'année

L'élection des Elus des AS, c'est tous les 4 ans... et c'est cette année !

Une étape démocratique importante.

Etape 1 : Chaque AS réunit son AG et constitue son comité directeur avant le **6 Octobre 2023**

Etape 2 : Chaque membre du comité directeur vote entre le **13 et le 24 Novembre 2023**.

Chaque liste départementale sera composée de **6 collègues candidat(e)s** qui ont le Sport Scolaire au cœur, qui souhaitent s'intéresser aux décisions départementales et orienter les décisions budgétaires au service des élèves licencié(e)s.

Pour toute question ou candidature, joindre pour le Pas de Calais Loïc DAROUSSIN au 06.37.37.22.17, pour le Nord Christophe BISQUERT au 06.98.59.09.41

Rappel Composition du comité directeur :

Cig et LP = 1/3 Profs EPS + Président d'AS, 1/3 licencié(e)s élèves, 1/3 parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative.

Lyc = 1/4 Profs EPS + Président d'AS, 1/4 parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, 1/2 de licencié(e)s élèves

Pour plus de renseignements :

Site du SNEP FSU National, rubrique "Sport scolaire", dans ce 4 pages de rentrée spéciale Sport scolaire, RDV dans les AG à venir dans vos districts.

Video



Profession de foi des Elus des AS



Grande enquête de rentrée : ÉTAT DES LIEUX de l'EPS !

Merci d'y accorder une
minute (avant le 9/09)

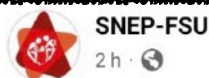


12

Enquête



Clip video



SNEP-FSU

2 h · 🌐

4h d'EPS pour toutes et tous c'est possible ! La campagne du SNEP-FSU pour l'EPS et le sport scolaire est lancée pour un véritable héritage des #JOParis2024 #EPS2024

